

La quinzaine féministe : France. - Japon. - Bâle. - Angleterre. - Etats-Unis

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 137

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ÉTRANGER... » 6.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, » 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Où sont les 1732 abonnés? — La quinzaine féministe (France, Japon, Bâle, Angleterre, Etats-Unis): E. GD. — La réforme de l'enseignement secondaire en France: Pauline REROUR. — Les infirmières visiteuses (*suite et fin*): MAY COMBE. — De ci, de là... — Assurance-maladie: M. GOURD. — En réponse. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Les femmes et les livres: Jacqueline de LA HARPE.

Où sont les 1732 abonnés ?..

“ Qui n'avance pas, recule ”, dit un proverbe. Et c'est bien notre cas, puisque quand bien même nous avons gagné cette quinzaine

8 abonnements nouveaux

nous avons d'autre part perdu encore

20 anciens abonnés

qui, malgré nos démarches personnelles auprès de chacun d'eux individuellement, ont laissé passer sans nous répondre le délai de paiement du remboursement oublié par eux le mois dernier. Et encore

9 abonnés de l'étranger

qui, malgré l'avis paru dans notre dernier numéro ne nous ont pas payé le montant de leur abonnement. Nous avons donc un total de pertes de 29 abonnés, réduit il est vrai par nos abonnés nouveau à

21 abonnés

mais qui, additionné au chiffre de pertes déjà porté dans notre numéro précédent, contribue à nous éloigner singulièrement des 1732. Alors ?

Alors, nos amis savent ce qui attend le “ Mouvement Féministe ” l'année prochaine si cette situation ne s'améliore pas. Mais nous sommes convaincus que chacun voudra qu'elle s'améliore.

Le “ MOUVEMENT FÉMINISTE ”

La Quinzaine féministe

France. — Japon. — Bâle. — Angleterre. — Etats-Unis

Les insuccès d'abord.

Le Sénat français n'a pas discuté le 28 février, comme on l'avait annoncé, du suffrage féminin. Pourquoi? « Le Sénat est toujours maître absolu de son ordre du jour » écrivait dans *le Droit des Femmes*, M. Martin, sénateur; mais il semblait pourtant résulter de l'accord entre partisans et adversaires du vote des femmes que l'on en viendrait enfin ce jour-là à une discussion approfondie. Un accident survenu à M. Alex. Bérard, rapporteur adverse, d'autres préoccupations, sans doute plus pressantes, sont intervenus. Du moins, MM. Gourju et Cruppi en

ont-ils pris occasion pour protester contre les retards infinis amenés à discuter une proposition déjà votée par la Chambre il y a vingt-un mois.

Au Japon, d'après une nouvelle publiée par tous les grands journaux, la Diète a refusé d'accorder le droit de vote aux femmes par 159 voix contre 28. Nous avouons ignorer qu'il eût été question de le leur accorder, aucun de nos confrères féministes anglais, toujours spécialement bien informés cependant des affaires suffragistes à travers le monde, n'en ayant soufflé mot. Toujours d'après la même grande presse, la foule aurait manifesté violemment contre la Diète, et même attaqué le quartier général du parti antiféministe Kensei-Kai. Que les foules japonaises sont donc bien intentionnées!

Beaucoup plus près de nous, les foules bâloises n'ont point manifesté quand le Grand Conseil de ce canton a refusé de revenir sur son étrange loi d'exception contre les institutrices mariées, ainsi que le lui avait demandé l'Association des institutrices. Le culte de la « fôorme » l'en a empêché, le texte de la loi ayant déjà paru dans la *Feuille officielle* bien que, sur la question de fond, certains députés aient reconnu ouvertement que la dite loi ne valait rien du tout, et que, sur la question de « fôorme » elle-même, elle ait été votée, comme nous le rappelions dans notre dernier numéro, en un seul débat, ce qui est contraire au règlement. Toute cette affaire est admirable de logique!¹

* * *

Heureusement que, si toute médaille a son revers, tout insuccès trouve en riposte, quelque part à travers le monde, un succès correspondant. Et tout de suite, il faut relever ici une nouvelle victoire en Angleterre: le droit pour les femmes d'entrer par la grande porte, non plus seulement à la Chambre des Communes, mais encore à celle des Lords. Il y a déjà un bon bout de temps que la vicomtesse Rhondda avait présenté une requête à ce sujet, arguant de son droit à siéger dans cette Chambre où l'on n'entre pas, de par la volonté de l'électeur souverain, mais de par celle des privilèges anciens et des droits familiaux. La Commission qui a examiné la requête de Lady

¹ Sur ce sujet de toute actualité, la vocation de la femme mariée, signalons la discussion très intéressante qui s'est engagée dans les colonnes de notre confrère, le *Schw. Frauenblatt*: articles *en faveur* de la loi de M. Briner, directeur de l'Office des Tutelles (Zurich), de Mme Steiger-Lengenhagger; articles *contre* la loi de Mme David, rédactrice en chef (St-Gall), de M. Jean Debrit (Berne), de notre collaboratrice, Mme Leuch. Et l'on nous annonce d'autres articles encore.



Rhondda vient de la déclarer recevable. Nous allons donc voir une pairresse à la Chambre des Lords. Et quand on songe à la force de tradition que représente cette dernière Assemblée — n'est-on pas confondu de la trouver plus accessible aux notions nouvelles que nos soi-disant démocratiques Grands Conseils?...

On travaille d'ailleurs ferme en Angleterre pour les prochaines élections. Elections générales d'abord que tout le pays attend plus ou moins, et pour lesquelles des candidatures féminines intéressantes sont déjà posées; élections municipales ensuite, dont la date est beaucoup plus rapprochée. Le journal *The Woman's Leader* publie à ce sujet un document très intéressant: la liste des questions qui ont été envoyées par l'Union nationale des Sociétés pour l'Égalité des Droits de Citoyens (ancienne Association suffragiste) aux candidats et aux candidates au Conseil de Comté de Londres, dont on connaît l'importance. Ce questionnaire porte sur le libre accès des femmes à tous les postes dépendant du Conseil, le droit pour les femmes mariées de conserver ces postes, l'égalité de salaires et d'avancement, les allocations égales pour les deux sexes, le refus de renvoyer des femmes pour faire place à des soldats démobilisés, la préparation professionnelle égale pour les jeunes gens des deux sexes, la nomination de femmes dans les Commissions dépendant du Conseil, les pensions aux mères et la représentation proportionnelle. La majorité des candidates a donné des réponses affirmatives, les réserves faites portant surtout sur l'établissement de pensions aux mères, sur la représentation proportionnelle et sur le travail de la femme mariée. Il n'y a donc pas que chez nous que l'on discute ce principe!

Et en terminant, relevons qu'aux Etats-Unis le suffrage est maintenant définitivement et perpétuellement installé. Nous n'en doutons nullement d'ailleurs. Mais il n'est jamais mauvais d'avoir pour soi l'appui de la plus haute autorité juridique du pays, en l'espèce la Cour suprême, qui vient de déclarer que le suffrage féminin voté par le Congrès, ratifié par les Etats individuellement, est tout à fait dans les règles constitutionnelles. Ceux qui éprouvaient des scrupules peuvent donc dormir tranquilles. Et ceux — ou celles — qui affirmaient en noir sur blanc, l'automne dernier à Genève, que l'on avait « violé » la Constitution américaine pour y introduire le suffrage — que vont-ils bien inventer de dire maintenant?...

E. Gd.

La réforme de l'enseignement secondaire en France (Lettre de Paris)

La réforme de l'enseignement secondaire masculin est à l'ordre du jour, et l'antique querelle des *anciens* et des *modernes*, des amis et des ennemis du latin s'est réveillée. Journaux et revues nous ont présenté alternativement l'accusation et la défense, le Conseil supérieur de l'instruction publique a délibéré et le Parlement devra se prononcer. C'est qu'il ne s'agit point d'une dispute de grammairiens ou de pédagogues, mais bien d'un problème social de haute importance.

* * *

Les critiques que l'on fait à l'enseignement secondaire sont graves: programmes à la fois trop chargés et incomplets; surmenage, spécialisations hâtive des élèves; résultats faibles; voilà de quoi justifier la campagne, contre l'organisation actuelle. Mais à l'abri des discussions apparemment académiques, la lutte s'est engagée entre ceux qui veulent ouvrir largement l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en laissant subsister un

baccalauréat sans latin, et ceux qui veulent réserver les Facultés aux seuls élèves des lycées où obligatoirement tous étudieraient la langue de Cicéron.

Or la question ainsi posée ne concerne plus seulement l'enseignement secondaire masculin. Elle touche l'enseignement secondaire féminin et ne peut être indifférente à l'enseignant primaire supérieur.

* * *

Les programmes des lycées féminins conduisent à un *diplôme de fin d'études* à qui on a enlevé toute valeur pratique. Aussi la plupart des élèves cherchent à acquérir un autre titre. Longtemps elles n'ont pensé qu'au brevet supérieur — diplôme primaire — et les lycées et collèges ont dû y préparer. Depuis une dizaine d'années, les jeunes filles veulent suivre les cours des Facultés et les lycées ont des classes B. C. D. dont les élèves passent les divers baccalauréats. Mais ces classes sont organisées par surcroît; elles se superposent aux cours réguliers et compliquent à l'extrême l'organisation des lycées. Elles n'ont du reste une clientèle suffisante que dans les grandes villes.

Aussi, depuis longtemps déjà, les féministes demandent que les jeunes filles et les jeunes gens suivent les mêmes programmes et passent les mêmes examens. Le Conseil supérieur a donné à cette revendication l'appui de son autorité en émettant le vœu qu'il y ait identité de programmes et de sanctions dans les lycées de garçons et les lycées de filles.

Nous pouvons donc espérer que la réforme projetée réalisera, dans l'enseignement secondaire, l'égalité entre nos filles et nos fils. Le vieil argument de l'infériorité intellectuelle des femmes tombera de lui-même quand les hommes et les femmes auront, en France, une formation spirituelle, semblable de l'école primaire à la Faculté.

* * *

Cette égalité acquise, le caractère de la réforme ne peut encore nous laisser indifférentes. Si elle ne modifie que des programmes, elle restera incomplète; si elle referme à demi les portes des Universités, elle sera regrettable.

Presque tous les étudiants doivent justifier du titre de bachelier, mais tous n'ont point passé par le lycée. Il en est qui, victimes du hasard ou du manque de ressources des parents, ont dû préférer l'école primaire supérieure gratuite au lycée payant. Ils arrivent à l'enseignement des Facultés par un chemin plus long et plus pénible, mais ils y arrivent parce qu'ils peuvent sans trop de mal compléter leurs études primaires et passer le baccalauréat sciences-langues, qui ne comporte point de latin. C'est ce chemin que, tous les ans, je vois prendre aux jeunes filles qui comptent parmi les meilleures élèves d'école primaire supérieure, et que tentent soit les études de droit et les carrières administratives, soit les travaux scientifiques des laboratoires. Il importe que la voie reste ouverte et que l'égalité subsiste entre les baccalauréats avec ou sans latin.

Mais pour que la réforme projetée vienne efficacement au secours de toutes les bonnes volontés, et permette de recruter pour la culture supérieure de l'esprit les meilleures intelligences, nous souhaitons que le lycée devienne gratuit — non plus exceptionnellement par des bourses d'études, même libéralement distribuées, mais complètement gratuit, ouvert au concours à tous et à toutes. Ce sera le premier pas vers une organisation rationnelle de l'enseignement de l'adolescence.

Pauline REBOUR.